UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4211-40	CULTURES & SOCIETE(S)AU MOYEN AGE, DU Ve AUX XIVe SIECLE
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

NAGY, PIROSKA	5644	NAGY.PIROSKA@UQAM.CA	A-6095
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

Le cours aura lieu le mardi après-midi, 14h-17h, en salle A-2580

Disponibilités : sur rendez-vous, *de préférence* mardi 9h-11h et à la sortie du cours, soit au bureau (A-6095) soit en ligne. D'autres moments de la semaine sont possibles par prise de rendez-vous.



Calendrier du cours

Date	Activités d'enseignement	DOCUMENTS ET LECTURES HISTORIOGRAPHIQUES à lire avant la séance À VENIR !
07/01	**1. Présentation du cours : « cultures » et « sociétés », du singulier au pluriel** • Discussion du projet pédagogique, du plan de cours. • Pourquoi êtes-vous là? • Quel sens de la /des culture/s médiévale/s aujourd'hui?	Cette semaine, le cours sera tenu en ligne.
14/01	**2. Les documents médiévaux au XXIe siècle** 15h45 VISITE au département des Livres rares de l'UQAM : nous avons des *manuscrits médiévaux sur place !!!*	
21/01	**3. Femmes et hommes au Moyen Âge** • Les grandes structures des sociétés médiévales occidentales et leurs changements • La place des femmes et des hommes • Quelle agentivité, quels rôles aux femmes ? un aperçu	
28/01	**4. Culture écrite – culture d'élites?** • Littéracie • Transmission et recomposition des savoirs antiques (haut MA / XIe s et au-delà) • Un accès en élargissement • La littéracie au quotidien	
04/02	**5. A. Le monachisme, laboratoire de l'humanité chrétienne** et son insertion dans la société l'importance de la liturgie ➔ La séance se tiendra à la réserve des Livres Rares de McGill. **B.**15h45 : visite de l'exposition sur la musique médiévale à McGill, salle des livres rares. Entrée gratuite. Détails : ici.	Ce cours a lieu à McGill, à la salle de séminaire de la réserve des livres rares de la bibliothèque, édifice McLennan, 4e étage. Le rendez-vous pour s'y rendre est à 13h45 au rez-de-chaussée, dans l'entrée de l'édifice McLennan.

11/02	**6. La musique au Moyen Age, ou une autre approche de la culture** Musiques liturgiques – musiques de cour : **A.** 14h : conférence et discussion avec Annette Bauer, musicienne spécialisée en musique médiévale **B.** 15h30 : Retour vers le monachisme … au féminin	
18/02	**7. Culture de cour, courtoisie et littérature vernaculaire** 15h30: conférence d'Arnaud Montreuil, professeur d'histoire à l'UQAC : ***L'adoubement chevaleresque***	
25/02 28/02	**8. Préparation du travail de session, partie 1:** **Clinique de travail de session de 8h30 à 12h sur Zoom** **REMISE de la 1e étape du travail de session en ligne**	**25/02 Clinique de travail de session, partie 1** **REMISE EN LIGNE** **Le vendredi 28 février**
04/03	**9. SEMAINE DE LECTURE** - pas de cours -	
11/03	**10. Saints, reliques, pèlerinages et croisades : la mobilité médiévale**	
18/03	**11. Cultures et diversité : Hérétiques et hérésies (XI-XIVe s.)**	
25/03	**Évaluation de l'enseignement** **12. Connaissances géographiques et l'élargissement du monde connu (XI-fin du XIIIe s.)**	mappa mundi d'Ebstorf, XIIIe s.
28/03	**REMISE DU TRAVAIL DE SESSION**	Remise en ligne, le vendredi 28 mars
01/04	**13. Le pouvoir au féminin : *dominae*, autrices, visionnaires et « mystiques »**	
08/04	**14. Une autre culture médiévale : l'empire mongol – un empire des steppes**	
15/04	**15. EXAMEN (3h)**	En salle

Sommaire des évaluations - Pondération

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération%	Date de remise ou d'examens
A. Fiches de synthèse Les étudiant.e.s doivent remettre, 2 fois dans la session, une fiche de lecture sur au moins 2 des documents et/ou des lectures du cours du jour (2-3 pages max); dans cet exercice, au moins 1 document médiéval doit être « recensé ». Consignes plus détaillées en cours. → des consignes seront déposées sur Moodle.	2x10 = 20 %	Au fil de la session
B. Travail de session : Essai à partir de document(s) – en **2 étapes** a. Étape 1 : choix du sujet, plan pour l'essai, critique externe du/des documents, 5 titres de bibliographie (max. 3 pages) b. Essai complet (composé de : table des matières, introduction avec problématique et annonce du plan, corps de l'argumentation [autour des documents, contient : critique externe ET critique interne], conclusion, bibliographie : 7-9 pages rédigées+ annexes. → la méthodologie requise et des consignes seront déposées sur Moodle en même temps que les sujets.	10% 30%	Vendredi 28/02 Vendredi 28/03
C. Participation orale Participation aux discussions, ateliers et exercices hebdomadaires. Une fiche d'auto-évaluation vous est livré sur le site Moodle du cours. → Cf. fiche d'autoévaluation disponible sur le site Moodle	10%	Tout au long de la session
D. Examen final (3h) – en salle Un mélange de questions à développement et de travail sur documents. → des consignes seront déposées sur Moodle.	30%	15/04

Consignes détaillées :

A. Fiches de synthèse (2x10%)

Les étudiant.e.s doivent remettre, 2 fois dans la session, une fiche de lecture sur au moins 2 des documents et/ou des lectures du cours du jour (2-3 pages max *en tout*); dans chaque exercice, au moins 1 document médiéval doit être « recensé » (le second est au choix, document ou lecture).

La fiche de synthèse a un but double :

1) Vous apprendre à synthétiser des documents et lectures, sans vous perdre dans le détail.
2) Vous préparer à discuter de ce document ou lecture en classe.

Ces fiches doivent faire max. 3 pages (sur l'ensemble des 2 textes!)**, à interligne simple ou 1.5. en Times New Roman.**

Une fiche doit comporter

- Votre nom en haut,
- Le choix des lectures/documents résumés.

Pour chaque document/ lecture,

- **un résumé dans un style simple et académique (soigné) :**

    - Il va de soi qu'un document d'une page ou 2 se résume en un paragraphe, max. ½ page.
    - La lecture, de 10-20 pages le plus souvent, se résume donc en 1-2 pages.
    - Pour synthétiser un document, il faut imaginer que vous devez raconter à quelqu'un son contenu, de la manière la plus professionnelle possible.
    - Il convient pour cela de comprendre la structure du document/lecture, et si possible, la restituer dans votre résumé.
- **Une courte partie personnelle (**1 paragraphe) : avez-vous aimé cette lecture ? est-ce qu'il y a des choses que vous n'avez pas compris ? Quelles questions poseriez-vous en classe ?

B. Travail de session en 2 étapes (10% + 30%)

Travail sur document. Vous avez le choix entre un essai à partir du document et un *commentaire de document*.

a. Étape 1 : choix du sujet, plan pour l'essai, critique externe du/des documents, 5 titres de bibliographie (max. 3 pages) – **à remettre le 28/02**
b. Essai complet (composé de : table des matières, introduction avec problématique et annonce du plan, corps de l'argumentation [autour des documents, contient : critique externe ET critique interne], conclusion, bibliographie : 7-9 pages rédigées+ annexes. – **à remettre le 28/03.**

→ des consignes plus détaillées sont fournies sur Moodle.

C. Participation orale à la session (10%)

Participation aux discussions, ateliers et exercices hebdomadaires. Une fiche d'auto-évaluation vous est livré sur le site Moodle du cours – déjà disponible.

D. Examen en classe (3h) le 15/04 (30%)

Un mélange de **questions à développement**, basées sur le cours, et de travail sur documents. Une liste de questions à préparer vous sera fournie. Vous aurez droit à une feuille recto-verso pour vous aider à répondre. La réponse doit être entièrement rédigée, et structurée, argumentée.
Pour la seconde partie, il s'agira de **documents** qui soit ont été vus en classe, soit *ressemblent* à ceux vus en classe. Des questions seront posées sur les documents ; celles-ci peuvent porter soit sur la critique externe, soit sur un aspect précis du document, soit sur son importance historique.
Préparation : travaillez les documents vus en classe, ainsi que ceux discutés par des lectures ou exposés.

Bibliographie - Médiagraphie

- Les documents et lectures assignées pour chacune des séances seront disponibles en ligne ou déposées sur le site Moodle du cours.
- Chaque cours contiendra d'autres références bibliographiques et/ou des lectures complémentaires.

Toutefois, vous procurer les ouvrages suivants serait un TRÈS BON INVESTISSEMENT :

- le *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, dir. J. Le Goff – J-Cl. Schmitt, Paris, plusieurs éditions (le format « poche » coûte 54, 95$). **Bibliothèque : voir Références**

- BASCHET, J., *La Civilisation féodale : de l'An Mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Flammarion, 2018 (en poche : 24,95$; disponible en plusieurs exemplaires à la bibliothèque de l'UQAM). **Voir réserve du cours**
- RIOUX (Jean-Pierre) SIRINELLI (Jean-François) dir., *Histoire culturelle de la France*, vol. 1 : *Le Moyen Âge*, par SOT (Michel), GUERREAU-JALABERT (Anita), BOUDET (Jean-Patrice), Paris, Point Seuil 2005 (25$) **Voir réserve du cours**

INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE ET IA

Aucune utilisation d'outils d'IA n'est autorisée dans ce cours.
Les raisons de cette décision sont de nature académique. En effet, dans ce cours, nous aborderons des concepts et des sujets qui vous sont (plus que probablement) en très grande partie ou complètement inconnus, car ils ne relèvent pas du bagage de connaissances tacites qui fondent la culture commune actuelle. ==> *Comme vous ne maîtrisez pas ces connaissances, si vous léguez à autrui le travail de "comprendre pour vous", à "élaborer des idées", il est fort probable que votre jugement des réponses fournies par les outils d'IA générative s'en trouve affecté. Et vous n'apprenez rien.*

Veuillez noter que ce cours appliquera de manière stricte le Règlement n°18 de l'UQAM (cf. section 8.1) : toute infraction académique constatée ou soupçonnée dans les travaux et examens, incluant le recours à un système d'Intelligence Artificielle (ChatGPT et autres), fera l'objet d'un signalement auprès du Comité facultaire sur les infractions de nature académique.

➔ **Pensez-y un instant : i vous êtes soupçonné.e. de** plagiat, de quelque manière que ce soit, votre réussite du cours - ainsi que votre dossier académique - est mis en péril.
Pensez d'abord à POURQUOI êtes-vous inscrit.e. à l'université ? pourquoi payez-vous tant, au fond, pour ce cours, cette session, ce diplôme ?

OUTILS RECOMMANDÉS :

- Cette page vous aidera à éviter le plagiat !
- Ici vous trouvez les informations sur l'intégrité académique ;
- et ici, le Règlement 18 de l'UQAM, qui détaille les répercussions et mesures.

Bon travail éclairé !

Modalités du cours

Modalités de participation au cours

Sauf disposition contraire et exceptionnelle, ou encore liée à l'évolution des conditions sanitaires, le cours se déroulera en présence.

La présence en salle favorise l'ÉCHANGE : votre participation régulière est requise; votre participation orale fait partie de l'évaluation.

Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable.

Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

L'étudiant, l'étudiante qui s'absente à une évaluation (examen) peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par la professeure, ainsi que, au-delà de cinq jours d'absence médicale, sur présentation d'un justificatif : dans la mesure du possible, veuillez aviser rapidement, et à l'avance en cas d'absence prévue, l'enseignante par courriel. Pour les absences médicales inférieures à 5 jours, un délai de 7 jours est accordé pour aviser la professeure d'une absence, et obtenir une reprise d'évaluation

Modalités de remise des travaux

- Sauf disposition contraire, les travaux seront à remettre en ligne.
- Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, **les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable** –> cf. Règlements pédagogiques.
- Pour ce cours, les travaux devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur Moodle, en format .doc, .docx ou .odt. : aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée.
- Les **examens** sont remis à la professeure directement à l'issue de l'évaluation.

Modalités de consultation des travaux et des examens

Durant la session, les travaux corrigés sont remis par Moodle ou en classe.
Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

Modalités d'évaluation de la langue

Extrait du Guide - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

Modalités d'évaluation des enseignements

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en

accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).



Documents additionnels d'information

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :

Un Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce Guide est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce Guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlements pédagogiques du département d'histoire

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale ne doit jamais compter pour plus du tiers de la note globale;
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (ce tableau ne s'applique pas aux cours suivants, spécifiques au BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	Très bien
78 % - 81 %	B+	3,3	
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	Bien
68 % - 71 %	C+	2,3	
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlemen sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effe de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. Exemples : **Commentaires**, **allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.

- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements**, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.

- Hété**rosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste

- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques

- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514 987-3000, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : 514 529-5252 ou 1 877-717-5252
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131 en tout temps

Compétences

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	

Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	